



communiqué du 15 avril 2020

Réaction du syndicat des professionnels infirmiers

Réaction aux primes annoncées par le Premier Ministre le 15.04.20 pour les personnels hospitaliers :

1) Une prime nette de 1 500 euros à tous les personnels qui gèrent la crise du Covid-19 dans les départements les plus touchés ainsi qu'au personnel des services ayant accueilli des malades du coronavirus dans les départements les moins touchés.

"Méfiance entre les discours et la réalité ! Les soignants ont tous en mémoire la prime de 800 euros/an annoncée lors du "plan hôpital" de novembre dernier : le décret paru le 30.01.20 a réservé cette prime à 4 départements sur 100, et elle n'a concerné que 11% des infirmières de l'APHP, celles du premier échelon" précise Thierry Amouroux, le porte-parole du Syndicat National des Professionnels Infirmiers SNPI CFE-CGC. **"Par exemple, de nombreuses infirmières sont déplacées de leurs services pour renforcer ponctuellement les effectifs des services Covid : qu'en sera-t-il pour elles ? Au final, c'est trier entre les soignants, le principe même de dire que les uns seraient plus méritants choque tout le monde"**

2) Une prime de 500 euros pour tous les autres personnels des hôpitaux.

"Nous demandons une revalorisation du salaire infirmier de 300 euros par mois, pas l'aumône. Car dans la plupart des pays de l'OCDE, le salaire des infirmiers est au-dessus du salaire moyen de l'ensemble des travailleurs de son pays. 24ème sur 29, la France est la seule exception du G20. Avec un diplôme équivalent à une licence (trois ans d'études) et des conditions de travail très exigeantes, **les 500.000 infirmiers hospitaliers français perçoivent une rémunération inférieure de 5% au salaire moyen en France.** En Allemagne, un infirmier gagne 13% de plus que le salaire moyen, en Espagne 28% de plus. **Nous voulons une reconnaissance salariale de nos compétences et de nos responsabilités, pas une prime par ci, une prime par là.** » affirme Thierry Amouroux.

3) Les heures supplémentaires effectuées à l'hôpital seront valorisées 50% de plus que les heures habituelles.

Pour le SNPI, **"vu que la majorité des heures supplémentaires ne sont ni payées ni récupérées, les effets vont être limités. C'est plus un effet de communication qu'une majoration salariale"**.

4) Une prime au sein des Ehpad et des services à domicile du secteur médico-social. Des discussions auront lieu avec les départements.

Pour le SNPI, ces services en grande souffrance doivent bénéficier sans attendre des mêmes mesures que les hôpitaux.